



# CGT CSER Rhône-Alpes

## Déclaration

Préambule CGT CSER RA 15 mars 2024

La CGT a envoyé le 3 mars à la secrétaire de l'instance les points que les élus de cette organisation syndicale souhaitaient porter à l'ODJ de la réunion du 15 mars 2024

La réponse de la secrétaire a été celle-ci .....

**Bonjour Marie-Hélène,**

**Les points seront portés à l'ODJ pour autant il ne sera pas noté à la demande de la CGT comme pour les autres OS**

Les élus CGT s'interrogent sur la volonté réelle de vouloir neutraliser l'instance de tout repère syndical. D'une part, ne serait-ce que sur le PV du 10 novembre 2023, soumis à approbation ce jour, deux points sont identifiés provenant de la CFE CGC. Ce n'est pas la première fois que ce syndicat apparait dans les points des ordres du jour de l'instance.

D'autre part, depuis la mise en place du CSE en avril 2019, Monsieur Farid Bardad de la CFTC signe tous ces mails

**BARDAD Farid**

**Délégué Syndical Central CFTC Fnac Relais**

avec le logo du syndicat.

Et cela même sur une boîte mail Professionnelle.

La messagerie professionnelle appartient à l'employeur qui est propriétaire du domaine et qui en outre doit le contrôler.

**La CGT prend acte**

Que la direction de la Fnac depuis 5 ans autorise et accompagne la propagande de la CFTC sur la messagerie professionnelle. Que la secrétaire, autorise et accompagne la propagande des autres syndicats, CFTC et CFE CGC en l'occurrences, en bloquant uniquement la CGT.

La CGT rappelle qu'il n'existe pas de RI du CSER qui aurait pu imposer une rédaction neutre de toute étiquette syndicale. Il s'agit donc d'un choix délibéré et unilatéral de la secrétaire de l'instance.

**Partant de ce constat de discrimination à l'égard de notre OS,**

La CGT demande que la secrétaire de l'instance et le secrétaire adjoint fassent preuve de la même impartialité envers tous les syndicats.

La CGT demande qu'à partir de ce jour, toutes communications sur les adresses professionnelles soient neutres de toute étiquette syndicale